

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION

Origine : Demande de renseignements en date du 10 juillet 2000
Demandeur : Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉÉ)

PARTIE 2

Question 52 **Référence:** *Programme PE102 appelé 'Générateur d'air chaud de 3e génération (NC), page 8, lignes 23 à 24*

'Cette subvention de 250\$ par participant contribuera à ramener le retour sur l'investissement simple à 3,77 années pour les participants.'

52.1 - La SCGM veut-elle parler ici de période de recouvrement de l'investissement au lieu de retour sur l'investissement? Si non, veuillez définir le retour sur l'investissement tel qu'utilisé ici dans le texte.

52.2 - Veuillez indiquer si la SCGM possède des données indiquant qu'il est nécessaire de viser un tel retour sur l'investissement pour obtenir le taux de participation visé. Le cas échéant, prière de fournir copie de ces données.

Réponse 52

52.1 Oui.

52.2 Voir réponse à la question 50.2 à la pièce SCGM-19, Document 15.10.